



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.6/51/L.3
31 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
SIXIÈME COMMISSION
Point 144 de l'ordre du jour

CONVENTION SUR LE DROIT RELATIF AUX UTILISATIONS
DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX À DES FINS AUTRES
QUE LA NAVIGATION

Rapport du Groupe de travail plénier chargé d'élaborer
une convention sur le droit relatif aux utilisations
des cours d'eau internationaux à des fins autres que
la navigation

1. Le Groupe de travail plénier créé en application de la résolution 49/52 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1994 s'est réuni du 7 au 25 octobre 1996 pour élaborer une convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.
2. Le Groupe de travail a élu M. Chusei Yamada (Japon) président du Groupe et M. Hans Lammers (Pays-Bas) président du Comité de rédaction. Durant la période susmentionnée, le Groupe de travail a tenu 14 réunions et le Comité de rédaction 19. Le rapport du Comité de rédaction (A/C.6/51/NUW/WG/L.1 et Corr.1 et 2, Add.1, Add.2 et Corr.1, Add.3 et Corr.1 et Add.4) a été présenté par le Président du Comité (voir A/C.6/51/SR.24). Le Comité a mis au point un grand nombre de projets d'article, mais plusieurs questions essentielles restent encore à régler.
3. Le Groupe de travail aura donc besoin de plus de temps pour achever ses travaux.
4. Le Groupe de travail recommande que l'Assemblée générale, se fondant sur un rapport de la Sixième Commission, le convoque le plus tôt possible pour une deuxième session afin qu'il poursuive sa tâche, conformément à la résolution 49/52 de l'Assemblée, en date du 9 décembre 1994, en s'appuyant sur ses propres travaux et ceux du Comité de rédaction, dont il est rendu compte dans les rapports des deux organes, en vue d'achever l'élaboration de la Convention.
